

International Research Laboratory

Mondes en transition

(IRL 2034 CNRS/USP)

Projet scientifique¹

Version septembre 2024

Entrée dans l'Anthropocène², franchissement des « limites planétaires »³, changements climatiques, transition énergétique vers la neutralité carbone et plus largement transition écologique, transition démographique, numérisation et développement de l'intelligence artificielle, recompositions géopolitiques, crise du multilatéralisme, montée des populismes, crise de la démocratie... notre monde, nos mondes, connaissent des bouleversements profonds et accélérés. Nos sociétés sont ainsi en transition vers un futur qui apparaît comme empreint de grandes incertitudes. Elles connaissent des mutations plurielles, qui sont à la fois distinctes et produisent ensemble des effets les unes sur les autres, ce qui les rend complexes.

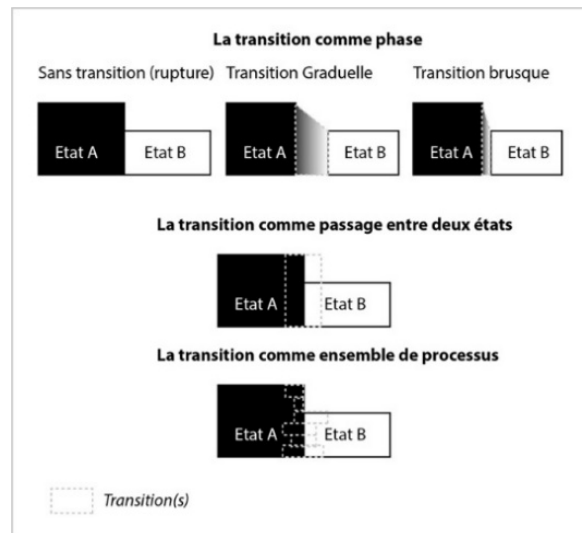


Figure 1 : représentation graphique de différentes conceptions et types de transition

La *transition* définit autant le processus par lequel on passe d'un état à un autre que la période de temps et les transformations que suppose ce processus. Ce concept a été mobilisé — parfois pour être déconstruit — dans le champ des études politiques (par exemple, la transition du communisme

¹ Ce projet est le fruit d'une élaboration collective réalisée en 2023-2024, et il a servi de base dans le dossier de création de l'IRL.

² L'Anthropocène serait une nouvelle ère géologique succédant à celle de l'Holocène, caractérisée par l'empreinte de l'homme, devenu une force géologique dont les impacts seraient le principal marqueur de cette nouvelle ère. C. Bonneuil, J.-B. Fressoz, *L'évènement anthropocène. La terre, l'histoire et nous*, Seuil, Paris, 2013, 320 p. ; Catherine Larrière, *L'anthropocène : une époque pour les transitions ?*, Presses Universitaires du Septentrion, Entretien avec Philippe Sabot, 2022, 70 p.

³ J. Rockström, W. Steffen, K. Noone *et al.*, "A safe operating space for humanity" (2009) *Nature*, 2009, vol. 461, pp. 472–475; J. Rockström *et al.*, "Planetary boundaries: exploring the safe operating space for humanity", *Ecology and Society* (2009) 14(2), p. 32.

vers le libéralisme en Europe de l'Est), des questions environnementales (transition vers le développement durable), énergétiques (via le concept de « transition énergétique »), démographiques, alimentaires ou sociales (y compris pour le genre). Les processus en cours à l'échelle mondiale présentent rarement des ruptures nettes, mais plutôt des évolutions graduelles, ce qui rend leur analyse plus complexe et la différenciation entre situation initiale et situation finale plus difficile. Les transitions impliquent une certaine linéarité, mais elles rencontrent aussi des temporalités cycliques. Dans le contexte actuel de changements globaux et systémiques, les processus peuvent aussi connaître des accélérations très brutales, marquées par le passage très rapide d'un état à un autre, par exemple suite au franchissement d'un point de bascule ou de bifurcation rendant impossible tout retour à la situation précédente⁴.

Par ailleurs, certaines transitions peuvent apparaître comme subies (tel le passage d'un état écologique à un autre pour un territoire donné qui va devenir plus sec ou désertique en raison des changements climatiques), quand d'autres seraient le résultat d'actions et politiques qui se donnent pour objectif de les impulser (telle la transition énergétique). Mais en réalité il est bien souvent difficile de distinguer entre les causalités « naturelles » et anthropiques de certaines évolutions (cas par exemple des changements climatiques). De même, il serait illusoire de croire que ces transitions multiples et complexes peuvent être entièrement « maîtrisées ». On peut, malgré tout, faire l'hypothèse qu'il est possible de les orienter ou faciliter, de les rendre moins brutales et d'en atténuer les conséquences négatives.

De fait, ce concept de transition, outre qu'il est devenu le nouvel horizon des politiques publiques, offre un prisme pertinent pour interroger un certain nombre de transformations du monde contemporain, qui sont autant d'objets de recherche passionnants pour les sciences humaines et sociales. D'un côté, à la différence des théories basées sur la notion de point de bascule, la transition implique d'identifier des états intermédiaires entre deux situations, et de questionner les (ir)réversibilités liées à chacun. Par-delà certaines linéarités ou temporalités cycliques, le concept permet de mettre en évidence des allers et retours, des avancées, des reculs et des reprises. D'un autre côté, identifier des transitions permet de se poser des questions apparemment triviales, mais au fond révélatrices : où commencent-elles i.e. quel est l'état initial ? Quelle est sa stabilité ? Comment l'état initial est-il modifié, à quel rythme ? Tous les aspects voient-ils leur transition se produire au même rythme ? Comment interagissent-ils ? Comment orienter ou rendre moins brutales ces transitions ?

Ainsi, les mondes contemporains sont-ils en transitions à très nombreux égards, et le Brésil, qui s'est installé au cours des dernières décennies au cœur de la géopolitique mondiale, est de ce point de vue aux avant-postes des transitions plurielles qui affectent les mondes contemporains. Le changement climatique pourra être plus ou moins freiné par des actions sur les émissions de gaz à effet de serre, mais il ne sera pas arrêté brusquement. Il faudra donc affronter une transition vers un nouveau climat, dont les enjeux sont particulièrement importants localement, notamment en termes d'évolution des biomes. Le contexte politique et social se modifie aussi progressivement, la transition démographique rapide que connaît la population brésilienne depuis trente ans (le Brésil a déjà 20 % de sa population de plus de 60 ans et en 2030 ce segment sera plus nombreux que les moins de 15 ans) étant un des exemples de ces transformations. Aborder ces changements sous l'angle des transitions permet de proposer de nouveaux éclairages et d'innover sur le plan théorique dans chaque discipline des sciences sociales, qui, chacune, mobilise le concept de manière différente. Cet angle des transitions apparaît suffisamment fédérateur, tout en permettant de développer un véritable projet de recherche pour l'IRL. C'est donc à proposer et soutenir cette nouvelle approche que se consacrera ce nouveau laboratoire international en sciences humaines et

4 T. M. Lenton et al., "Climate tipping points — too risky to bet against," (2019) *Nature*, pp. 592-595.

sociales *Mondes en transition* du CNRS et de l'Université de São Paulo. *Mondes en transition* se veut un point d'observation privilégié des mutations en cours qu'il s'agit de décrire, analyser, comprendre pour mieux éclairer les choix politiques et plus largement les décisions des acteurs publics comme privés. Il ambitionne de faire des relations franco-brésiliennes un catalyseur des dynamiques académiques et sociales qui travaillent à penser les transitions des mondes contemporains (écologique, culturelle, sociale, politique, citoyenne...).

Forte de collaborations aussi anciennes que solides et vivantes, la coopération franco-brésilienne en sciences humaines et sociales pourra ainsi s'engager sur de nouvelles bases, favorisant les travaux de terrain des chercheurs français au Brésil, des chercheurs brésiliens en France, ainsi que des analyses comparatives. Une partie des recherches conduites au sein de *Mondes en transition* aura le Brésil ou la relation Brésil/France (au besoin resituée dans un contexte plus large) comme objet. La collaboration entre des équipes mixtes CNRS-USP créera aussi des synergies et complémentarités, qui permettront d'avancer dans à des niveaux plus théoriques, sans nécessairement avoir uniquement le Brésil ou la relation France/Brésil comme objet.

Promouvant le décloisonnement disciplinaire et l'interdisciplinarité, il favorisera la mise en réseau de collègues des différentes disciplines des SHS des deux pays autour d'un agenda scientifique partagé. Il permettra de renforcer les collaborations et échanges (projets communs, séminaires et colloques, co-publications, mais aussi invitations croisées pour des cours et séminaire) et favorisera la jeune recherche (accueil de doctorants et post-doc pour des séjours de plus ou moins longue durée, co-tutelle et co-encadrement, association aux projets et opérations de recherche). Ce réseau pourra s'appuyer sur les instruments de financement français et brésiliens (ANR, FAPESP, chaires de l'État de São Paulo, CAPES, etc.), mais aussi sur les instruments européens (bourses Marie Curie, appels ERC, Horizon 2020).

Mondes en transition se donne également pour objectif de faire germer des formes renouvelées de relations sciences-société, et de transfert et valorisation des recherches scientifiques, ainsi que de conférer une plus grande visibilité aux travaux des SHS (expositions, humanités digitales, etc.), en lien avec une politique partagée par l'USP et le CNRS de soutien à la science ouverte.

L'analyse des mondes en transitions s'effectuera dans le cadre de cinq axes structurants :

- *Axe 1 — Circulations, mobilités et espaces transnationaux*
- *Axe 2 — « Faire monde » dans la diversité des langues et cultures*
- *Axe 3 — Transitions socio-économiques et dynamiques des inégalités*
- *Axe 4 — Mutations du droit et de la démocratie*
- *Axe 5 — Transitions environnementales à l'ère de l'Anthropocène*

Des projets naîtront inmanquablement au carrefour de plusieurs axes. De même, des projets transversaux seront conduits, notamment avec une dimension méthodologique (par exemple sur la divergence entre les données disponibles en France et au Brésil, et plus largement sur le comparatisme). Par ailleurs, une grande partie des recherches conduites dans l'IRL alimentera les débats épistémologiques impliqués par le travail en SHS sur les pays et populations colonisateurs et colonisés et leurs héritages contemporains.

Axe 1 — Circulations, mobilités et espaces transnationaux

Cherchant à dépasser les approches locales ou nationales de la construction des politiques publiques, des systèmes juridiques ou des mouvements artistiques, les recherches conduites dans le cadre de cet axe s'intéresseront aux circulations transnationales dans un sens très large, incluant

aussi bien les circulations de personnes qu'elles soient contraintes ou choisies (travailleurs migrants, réfugiés y compris climatiques, mais aussi élites économiques ou intellectuelles, artistes...), que de biens, d'idées, de valeurs, de concepts juridiques, de pratiques religieuses ou culturelles ou encore de données, selon les époques et les circulations qui les caractérisent ou qui en font exception. Elles s'intéresseront à la fois à l'objet de ces circulations, à leurs vecteurs ou supports (transports, routes, réseaux, numérique...), aux freins ou blocages rencontrés (politiques migratoires, frontières, murs, obstacles juridiques...). Les recherches porteront, sans s'y résumer, sur les relations entre le Brésil et la France. En effet, il ne saurait être question d'oublier ou d'invisibiliser des dynamiques circulatoires plus complexes, multi ou transnationales, impliquant d'autres pays d'Europe (le Portugal, en particulier), mais aussi d'Amérique, d'Afrique et d'Asie. S'attachant à mettre en évidence le caractère multidimensionnel des circulations, les recherches pourront bien entendu s'intéresser aussi à d'autres voies ou espaces de circulation, y compris à l'intérieur du Brésil (corridor bi-océanique, exode rural et processus de métropolisation) et au-delà (jusqu'à « l'enquête globale »). La mise en évidence des circulations Sud-Sud ouvre en particulier de nouvelles perspectives spatio-temporelles.

Pour mettre en valeur et qualifier évolutions, transitions et ruptures en la matière, les recherches porteront sur la période contemporaine, mais prendront en compte la profondeur historique. L'unité de l'Amérique portugaise puis du Brésil est une construction progressive qui se déploie tout au long de la période moderne et à l'époque contemporaine. L'élaboration de formes d'organisation politique propres dans un contexte colonial puis d'indépendance, et de formes sociales en grande partie commandées par la question des relations raciales rendent cette mise en perspective indispensable. L'histoire, y compris l'histoire de la philosophie, sont nécessaires à la compréhension des phénomènes contemporains, dont elle permet aussi de restituer toute la complexité. Les travaux contribueront ainsi à l'historicisation de la mondialisation et à une meilleure compréhension des enjeux contemporains des *Mondes en transitions* (par exemple le rôle des BRICS ou les enjeux de la polarisation politique avec les gauches ayant émergé en Amérique latine après la fin des régimes militaires et, plus récemment, la poussée de l'extrême droite).

Dépasant tout nationalisme méthodologique, les travaux mettront à jour la perméabilité des États-nations, aux frontières labiles, qui sont traversés, voire contournés par de multiples échanges et mobilités. Les circulations peuvent être envisagées dans leurs différentes dimensions, soit matérielles, soit immatérielles, ce qui permet un dialogue avec plusieurs domaines du savoir (géographie, économie, histoire, philosophie, sociologie, littérature, etc.). Du point de vue méthodologique, cet axe permettra un dialogue interdisciplinaire autour de concepts clés pour l'ensemble des SHS : échange, transfert, appropriation, rejet, asymétrie, nation, hégémonie, pouvoir, etc. Elles s'attacheront aussi à prendre la mesure des hégémonies culturelles existantes.

En lien avec l'axe 2, les recherches conduites dans l'axe 1 croiseront nécessairement les questions d'identité et de patrimoine, la réflexion sur les marges et périphéries du projet de nation brésilienne (populations autochtones, afro-descendantes, rapport à l'esclavage, différentes religions, relations interethniques et interraciales, genre, *affirmative actions*) et la question de la violence. La diplomatie culturelle ou scientifique sera également un objet d'étude pertinent pour analyser les phénomènes circulatoires. Les travaux pourront par exemple s'attacher à identifier les influences croisées entre la France et le Brésil : présence française dans la construction de la nation brésilienne et de la démocratie ou sur la politique de l'enseignement brésilienne (construction des universités, lycées, structuration des disciplines, importations et dons de livres...), promotion de la francophonie, échanges intellectuels ou économiques, rôle des sociétés savantes et des congrès internationaux. Les changements entraînés par les nouvelles technologies, dans le passé (bateaux à vapeur, chemins de fer, boom de la presse, constitution de la sphère publique, première industrialisation et flux migratoires entre l'Europe et les Amériques), comme au présent (digitalisation, intelligence artificielle) devront être pris en compte, ainsi que la manière dont ils sont « mis en politique publique » (en thèmes si différents comme les dynamiques urbaines,

l'hospitalité, la xénophobie, la science ouverte ou l'expansion des réseaux criminels transnationaux par exemple, y compris les tentatives de régulation) ou utilisés par les mobilisations citoyennes (par exemple pour les lois du travail, la démocratie, le climat).

Les recherches s'intéresseront aussi aux dialogues entre les savoirs académiques et les savoirs dits « traditionnels », dialogues engagés très différemment en France et au Brésil. De ce point de vue, tout au long des XIX^e-XX^e siècle, le Brésil a été le théâtre de mouvements idéologiques, politiques et même armés qui ont tenté de résoudre l'impossible équation entre la diversité culturelle et l'unité politique. À chaque fois, l'anthropologie a été convoquée dans les débats politiques et intellectuels, que les prises de parole soient savantes ou militantes. Dans ce cadre, il semble particulièrement important de prêter une attention fine à la généalogie et aux circulations des savoirs anthropologiques dans et hors de la discipline académique, à leur mobilisation dans des cadres politiques, identitaires, religieux, artistiques. Pour cela, les phénomènes d'appropriation, de distanciation et de transformation des pratiques et du savoir anthropologique, par les communautés (amérindiennes, afrodescendantes, etc.) dans leur travail identitaire et leurs revendications, ainsi que les rapports complexes entre savoirs anthropologiques et savoirs autochtones sont particulièrement d'actualité. À cet égard, en lien avec l'axe 2, il semble opportun d'interroger tout particulièrement l'*empowerment* de ceux qui étaient autrefois définis comme des « objets » de recherche, nommément les « indigènes », les *quilombolas*, les *favelados*, les leaders communautaires et religieux qui, au Brésil, sont de plus en plus nombreux à l'université, grâce aux politiques « d'action affirmative ». On pourrait rapprocher cela des nombreux travaux sur l'*agency* des subalternes, qui ont montré à quel point les soulèvements, révoltes et résistances — y compris violentes — sont anciennes et structurantes dans la société brésilienne.

Quant aux migrations de personnes, les circulations doivent être appréhendées en fonction de différents types de mouvements dépendant des échelles géographiques et temporelles. Si on qualifie les migrations comme des mouvements à longue distance et à long terme, on note que le Brésil est maintenant affecté par des migrations régionales depuis ses voisins (Venezuela, Bolivie), qui influent sur son approche de cette question, mais aussi par des circulations migratoires plus complexes, servant de tremplin vers les États-Unis et l'Europe pour des populations issues du Moyen-Orient, de l'Afrique, de l'Asie ou des Caraïbes. Les flux plus nombreux, arrivés entre la fin du XIX^e siècle et les premières décennies du XX^e se tarissent, faisant la place, selon les périodes et les routes migratoires, à d'autres groupes, d'autres motivations, d'autres parcours. Si l'on s'intéresse aux mouvements à plus courte distance et sur des intervalles de temps plus courts, la question des mobilités (quotidiennes, saisonnières, de loisir, d'étude ou de travail) doit aussi être prise en compte. Enfin, dans certains domaines, le concept de circulation a permis de mettre en évidence l'absence de rupture entre le départ et l'arrivée, voire des mouvements de va-et-vient qui viennent modifier, mais pas nécessairement détruire les structures sociales. Ces phénomènes doivent être mis en évidence et expliqués. La géographie peut ici apporter la cartographie qui pourrait jouer le rôle de plateforme pour produire des observations objectivées, pouvant ensuite être interprétées par toutes les autres sciences sociales. S'attacher aux temporalités migratoires permet aussi de mieux appréhender les formes migratoires et, surtout, l'idée de « transition » (temporalités longues, courtes, multiples, multigénérationnelles, les retours, les mouvements pendulaires...). Jusqu'où la migration est-elle « transitoire », à partir de quand est-elle « définitive » ? Qu'est une migration de courte durée (séjours d'artistes, de touristes), de longue durée (exil, insertion durable, enracinement) ? Et comment penser les transitions selon ces différentes temporalités ? Ces questions permettent de croiser la géographie avec une dimension historique plus dense et d'éviter par là un risque de « mosaïque » sans verticalité temporelle historique ni biographique, liée aux parcours individuels et collectifs, ou générationnelle, liée aux temporalités migratoires d'un groupe (ethnique, politique, familial ou professionnel).

Les recherches conduites dans le cadre de l'axe 1 pourraient être valorisées par la constitution de bases de données, publication d'atlas ou encyclopédies (comme le projet d'encyclopédie numérique

Sciences et Cultures France-Brésil [1889-1985] ou de plateforme TRACS [pour Transatlantic Cultures. Cultural Histories of the Atlantic World (18th-21st Centuries)] ou le projet Globalcar (ANR-FAPESP). Lieux par excellence de coopération entre sciences humaines et sociales, informatiques et sciences du numérique, elles mobiliseront les outils et supports numériques (projet Hital Bérose, dédié à l'Histoire de l'Anthropologie en Amérique Latine).

Axe 2 — « Faire monde » dans la diversité des identités, langues et cultures

Depuis 1492, les Amériques occupent une place privilégiée dans l'appréhension de l'altérité telle qu'elle fut pensée en Europe par les philosophes et les missionnaires dans un premier temps, par les savants et anthropologues ensuite. Au Brésil, la présence de populations amérindiennes et de communautés *quilombolas* issues de l'esclavage, la diversité linguistique, l'existence de clivages ou de différenciations « raciales », sont autant de paramètres qui, depuis l'indépendance, posent des défis considérables à un État-nation qui ne s'accorde pas sur un « roman national » commun.

La revendication des singularités brésiliennes et latino-américaines s'est prolongée jusque dans les controverses internationales avec la remise en cause des politiques indigénistes, les revendications en faveur du multiculturalisme et la montée en puissance d'une approche déconstructionniste, qui récuse les catégories de pensées telles qu'elles ont été façonnées en Europe ou Amérique du Nord. Depuis le tournant du XXI^e siècle, l'essor des anthropologies autochtones et des politiques publiques (comme les « ações afirmativas » dans les universités brésiliennes) est sans précédent et bouscule considérablement les pratiques et discours, en modifiant les canons méthodologiques et éthiques de la construction des savoirs ethnographiques et en interrogeant sur les conditions de production du discours anthropologique dans un dialogue direct avec la société. Cela permet d'interroger, en retour, les façons de pratiquer les sciences humaines et sociales en Europe, en pensant les relations France-Brésil dans un cadre plus large, dans un réseau d'influences, d'échanges, d'emprunts qui met en connexion un ensemble d'autres éléments qui dépassent les relations binaires entre ces deux pays. De même, le dialogue intense entre l'Afrique et le Brésil, et plus largement les pays latino-américains, dans la formation des cultures nationales demande d'introduire une dimension résolument comparatiste qui s'avère aujourd'hui incontournable pour comprendre les dynamiques contemporaines en mettant en valeur les relations Sud-Sud.

La question de la diversité linguistique est aussi au cœur de la difficulté à parvenir à « faire monde » dans le respect de la diversité des identités et des cultures. Alors que presque la moitié des 7000 langues pratiquées aujourd'hui dans le monde est menacée de disparition à l'horizon 2100, nombre d'entre elles étant orales et/ou peu ou pas décrites, la perte de la diversité soulève l'enjeu de la sauvegarde des langues minoritaires et régionales, au Brésil, en France et dans le monde. La documentation linguistique pose de défis méthodologiques communs à l'anthropologie et à de nombreuses autres disciplines des SHS ; la linguistique théorique, qui se nourrit de données de terrain, participe aussi de ces préoccupations et, en même temps, permet de répondre à ce défi par son objet de recherche, l'étude du langage. La linguistique contemporaine se demande en effet comment concilier la remarquable diversité des langues avec l'uniformité des bases cognitives et neuronales qui sous-tendent notre capacité à les comprendre et à les parler en tant qu'êtres humains. Relever ce défi suppose de comprendre les sources et les limites de la diversité. Il serait intéressant de ce point de vue de développer des travaux de type expérimental. Moins de 1% des langues du monde sont testées par des protocoles expérimentaux, et la richesse linguistique du Brésil ouvre ici un large champ. La variation linguistique est-elle illimitée et aléatoire, ou bien limitée et contrainte et ainsi prédictible ? Comment articuler invariants typologiques et universaux linguistiques avec l'étendue de la variation attestée ? Comment démêler les différents facteurs linguistiques et extralinguistiques impliqués dans la diversification des langues ? L'existence même d'une

linguistique générale dépend, dans une large mesure, de l'identification d'un tel noyau d'invariants, mais ces questions concernent indirectement de nombreuses autres disciplines, telles que l'anthropologie et les sciences cognitives. Aussi, les connaissances issues des études formelles sur l'acquisition du langage nous donnent des outils pour comprendre les procédures d'apprentissage d'une langue seconde, ce qui permet de répondre à un enjeu éducatif et culturel majeur dans les contextes de plurilinguisme qui caractérisent de manière croissante, de deux côtés de l'Atlantique, les sociétés contemporaines.

La diversité culturelle et artistique est composée d'agents, d'institutions et de mouvements qui s'expriment dans différents espaces géographiques, croisant objets, savoirs, pratiques et traditions. Dans un monde marqué par la numérisation, les images mettent en tension cette diversité, apportant de nouveaux défis aux archives et à leur diffusion. Il sera ainsi intéressant d'examiner la diversité du langage dans sa dimension visuelle, en tenant compte de divers formats, supports et médias tout au long de l'histoire, de la peinture à la gravure, de la photographie à l'audiovisuel, etc. Les images possèdent leurs propres moyens d'expression, qui ne peuvent pas être réduits au simple rôle d'illustration du langage verbal. On peut évoquer une culture visuelle croisée entre le Brésil et la France, une iconosphère où des représentations réciproques se connectent et se confrontent.

Face aux revendications de reconnaissance et de protection de la diversité des identités et des cultures, notamment autochtones ou minoritaires, le droit et les politiques publiques sont saisis par l'ensemble de ces questions, mais les politiques de préservation se heurtent à de nombreux obstacles.

Sur le plan méthodologique, le contexte pluridisciplinaire de *Mondes en transition* offrira un terrain propice au développement de projets associant notamment anthropologie, sociologie, histoire, géographie, philosophie, linguistique et sciences cognitives, mais aussi droit et science politique. Les projets de recherche qui pourraient s'épanouir au sein de *Mondes en transition* pourraient tenter d'ancrer la critique post-coloniale, certes importante, dans un terrain historique et contextuel, sur la base d'une perspective situationnelle qui devrait, selon nous, guider la recherche dans l'axe 2. En lien avec l'axe 1, ces projets aideront à penser la généalogie de la fabrique des identités contemporaines et, plus généralement, de la mondialisation culturelle dont l'espace atlantique est, sans doute, l'un des plus intéressants laboratoires, en permettant de décrypter les circulations des savoirs entre différents espaces culturels et linguistiques, mais aussi entre la communauté académique et les publics non spécialistes. L'idée de « faire monde » à partir de la diversité culturelle et linguistique requiert la prise en compte des transits et des circulations de pratiques, d'agents et de savoirs, ce qui met en relation étroite les recherches menées dans l'axe 2 avec celles menées dans l'axe 1. En outre, les recherches de l'axe 2 doivent se confronter à la destruction des mondes et à la manière dont les transitions se réalisent par la réappropriation de langues, d'histoires et d'expériences, qui revêtent souvent un caractère politique de revendication d'identités, de territoires et de droits. La considération du problème de la destruction de mondes (langues, cultures, etc.) touche la question écologique et environnementale, qui intéresse aussi aux recherches menées dans l'axe 2, en dialogue avec celles de l'axe 5.

Par ailleurs, les projets conduits comporteront une forte dimension de documentation, passée et présente, intégrant les nouveaux modes de production et d'interprétation des collections d'objets et d'enregistrements sonores et audiovisuels en particulier, mais pas seulement dans les contextes autochtones. Des collaborations intéressantes pourraient être tissées ici en particulier, mais pas seulement, entre linguistes et anthropologues, y compris en envisageant la création de « stations de recherche » partagées, pensées comme des espaces où développer des projets de documentation transdisciplinaires, des programmes de formation au terrain pour les jeunes chercheurs, mais aussi des programmes d'éducation et d'accès aux outils de la recherche qui puissent pleinement profiter aux communautés. Des projets collaboratifs avec des musées pourraient naître dans le cadre de *Mondes en transition*, notamment s'agissant de la relation entre les peuples autochtones et les

institutions de mémoire au Brésil et en France.

Axe 3 — Transitions socio-économiques et dynamiques des inégalités

Qu'elles soient climatiques, démographiques ou technologiques, qu'elles concernent les modes de vie, la santé, ou le travail, les transitions qui affectent le monde contemporain interrogent les inégalités. Ces grandes évolutions sont susceptibles de renforcer, atténuer ou faire émerger de nouvelles disparités. Rebattent-elles les cartes ou bien n'affectent-elles pas fondamentalement les inégalités de classe, de race ou de genre que nous connaissons ? De nouvelles formes d'inégalités apparaissent-elles, par exemple entre ceux qui sont en mesure d'adapter leur environnement aux changements climatiques et les autres ? Les processus de transition ne se déroulant pas tous à la même vitesse ou avec la même ampleur, de nouvelles distorsions se font-elles jour, par exemple entre des inégalités de genre qui tendent à se réduire et des inégalités environnementales dont les effets sont de plus en plus prégnants ? Ou au contraire se cumulent-elles ? Ce contexte appelle une discussion approfondie sur la notion même d'inégalités.

La question des inégalités est évidemment centrale dans un laboratoire liant la France et le Brésil autour des mondes en transition. Les deux pays se situent aux deux extrémités des comparaisons internationales sur les inégalités socio-économiques ; le Brésil se classant parmi les plus inégaux au monde et la France parmi les plus égalitaires de ce point de vue. En outre, si les inégalités tendent à se réduire au Brésil depuis 1990, quand elles restent remarquablement stables en France sur la même période cette question mérite d'être interrogée dans le temps long et doit s'intégrer, au-delà de la comparaison entre les deux pays, aux débats contemporains en histoire économique sur la mesure et les dynamiques des inégalités sur la longue durée et qui impliquent aussi bien historiens qu'économistes et sociologues.

Cette question des inégalités structure les sociétés et le débat public des deux côtés. Ainsi, autrefois naturalisées, les inégalités sont devenues un élément fort du débat et des politiques publiques brésiliens, spécialement en ce qui concerne le croisement de la classe et de la race. Sans qu'elles doivent être limitées au Brésil et à la France, ces éléments montrent la pertinence d'effectuer des croisements de questionnements et des comparaisons, par exemple ceux de la représentation des inégalités, mais encore celle de l'efficacité et de la perception des politiques publiques et plus largement des mécanismes redistributifs qui les régulent. En France, l'idée d'égalité a été centrale dans la construction historique de l'État providence en France. Les niveaux d'inégalités économiques et d'accès aux services y sont relativement faibles. Mais le modèle français connaît néanmoins lui aussi des tensions et des remises en question, dont certaines sont assez anciennes (politiques de la ville dans les quartiers) et d'autres bien plus récentes (nouvelles formes de contestations sociales, gilets jaunes). Mieux comprendre la reconfiguration des inégalités sociales présentes aujourd'hui au cœur de la société française nécessite d'analyser la crise actuelle du modèle républicain d'intégration, qui pose la question de l'immigration, la crise scolaire, les questions ethniques et le lien à la religion, mais aussi le sentiment de paupérisation et déclassement des classes moyennes notamment en lien avec la crise énergétique. L'analyse concrète des dynamiques politiques récentes suggère la persistance de fortes inégalités organisées autour d'autres clivages.

Reste que dans les deux pays, les évolutions historiques et contemporaines sont complexes. Des phases d'atténuation ou de mise à l'agenda des inégalités sont suivies d'augmentation ou de fermeture du débat public. De nouvelles questions émergent aussi, qu'elles soient portées par des groupes sociaux ou des institutions sur le long terme ou bien que des situations de crise à certains moments et dans certains territoires les imposent. Ceci renvoie aux causes des évolutions des inégalités et donc aux transitions politico-économiques, environnementales ou démographiques

précédemment évoquées, ainsi qu'à leurs interdépendances.

Les inégalités sont un objet profondément travaillé des sciences sociales brésiliennes et françaises. Cet héritage intellectuel, théorique et empirique, représente un formidable répertoire à partir duquel les travaux de l'axe pourront se positionner. L'enjeu sera dès lors de le renouveler ; de deux façons au moins. D'une part, ces travaux adopteront systématiquement l'optique des transitions. D'autre part, ils croiseront les approches de ces deux espaces, y compris pour éclairer différemment d'autres aires géographiques. Pour ne prendre qu'un exemple, la question des effets inégalitaires des plateformes et de l'ubérisation sur l'emploi se lit différemment en fonction de la place de l'emploi informel dans la société, le Brésil et la France offrant deux situations très contrastées de ce point de vue.

S'agissant des facteurs d'inégalités, les travaux engloberont les inégalités de classe, de race et couleur de peau, ethniques, de genre, régionales, géographiques, spatiales, de santé, de culture, d'éducation, de générations, etc. L'axe 3 ne détermine pas de facteurs, de critères, d'espaces ou de modalités d'analyse privilégiée des inégalités. Il s'agit néanmoins d'affirmer d'une part le lien avec des transitions en cours et d'autre part les inégalités cumulatives, autrement appelées intersectionnelles. Parce qu'elles sont par nature relationnelles, l'étude des inégalités devrait porter sur l'ensemble des situations et du spectre sociaux, des plus pauvres aux plus riches, des plus exclus aux mieux inclus, des plus ségrégués aux plus mélangés ; la France et le Brésil offrant là encore une large palette de situations et de trajectoires. Une autre question centrale concerne le rôle de l'État et des pouvoirs locaux dans la production et la reproduction des clivages (et des niveaux) d'inégalités, en lien avec l'axe 4 s'agissant du traitement juridique des discriminations.

Pour analyser ces situations et trajectoires, l'axe de recherche se propose de s'attacher à la fois aux dimensions temporelle et spatiale des inégalités. S'il s'agit de prismes d'analyse classiques et incontournables de cet objet, leur intérêt se renouvelle dès lors qu'ils sont rattachés à la question des transitions. La dimension temporelle est seule à même de mettre à jour les effets des transitions en cours ayant lieu par exemple dans les domaines économiques ou technologiques, ainsi que des politiques et instruments qui les régulent. L'approche territoriale et les enjeux scalaires prennent quant à eux un sens nouveau à l'aune des transitions, par exemple pour l'étude des inégalités environnementales.

Enfin, en termes de sources et de méthodes, la mesure et la caractérisation des inégalités sont systématiquement porteuses d'interrogations et de défis quant aux catégories, aux données et aux échelles mobilisées. Cet enjeu est encore renforcé dans les comparaisons internationales. Par exemple, des statistiques publiques sur les catégories raciales sont produites au Brésil sur la base d'auto-déclarations, ce qui n'est pas le cas en France. Toujours est-il que l'accès aux données et les capacités d'ingénierie que permettra l'IRL apparaissent comme une formidable opportunité pour aligner, géo-référencer et traiter des données, y compris massives. Les coopérations en son sein pourront ainsi permettre un saut qualitatif et quantitatif et donner lieu à la création de bases de données et d'atlas. Ces travaux incluront un questionnement sur les données en elles-mêmes : la construction des catégories, les conditions de production de ces données, leur champ de validité, mais aussi l'identification des données manquantes ou imparfaites et les raisons de ces défauts. Enfin, les travaux conduits dans cet axe auront à cœur de rechercher et valoriser des collaborations avec la société civile, en capitalisant notamment sur l'expertise des chercheurs brésiliens dans ce domaine.

Axe 4 — Mutations du droit et de la démocratie

La démocratie représentative est en crise. En France, cela se traduit par la montée du Rassemblement national, la participation électorale fluctuante et l'impopolarité des exécutifs

successifs, parmi les symptômes les plus visibles d'un malaise ambiant ; les structures traditionnelles du gouvernement et du droit public semblent dépassées, manipulées ou voient leur légitimité contestée (durée de l'état d'urgence ; marginalisation des débats parlementaires). La mobilisation de la société civile évolue vers des formes plus violentes, moins organisées (marginalisation des syndicats et des partis politiques traditionnels, mouvement des gilets jaunes, structuration de mouvements organisés tels que les Soulèvements de la terre ou Extinction Rebellion). Au Brésil, comme dans d'autres pays d'Amérique latine et d'Afrique, la démocratie encore récente semble aussi fragilisée (dictature civile-militaire de 1964 à 1985 ; application de mesures d'exception par l'État, progression du crime organisé dans les périphéries délaissées par l'État, violences et zones « grises » de non-droit...). Dans le même temps, dans les deux pays, des expérimentations sont tentées pour revitaliser la démocratie et la rendre plus participative (budgets participatifs, conventions citoyennes...).

Le droit connaît également de profondes mutations. Dans un contexte de mondialisation, il n'échappe pas à l'internationalisation. Les circulations de normes et influences mutuelles d'un système juridique à l'autre s'approfondissent. Elles ont lieu aussi bien à l'échelle horizontale (d'un État à l'autre, non pas seulement Nord-Sud, mais Sud-Nord, Nord-Nord, Sud-Sud) et verticale (de l'international au local et vice versa). Les formes juridiques évoluent aussi, avec le développement du droit souple, des pratiques de régulation ou d'auto-régulation, l'influence des logiques managériales (place croissante des chiffres, objectifs et indicateurs...). Dans un monde complexe, l'organisation de l'expertise est également un enjeu fort. Enfin, le rôle des juges et de la justice connaît de fortes mutations ; la justice est d'ailleurs pleinement traversée par les grands enjeux contemporains (inégalités, immigration, environnement...).

Ce sont ces évolutions contemporaines que les recherches conduites dans le cadre de l'axe 4 se proposent d'analyser, tout en les resituant pleinement dans leur dimension historique. De ce point de vue, il faut rappeler que les formes concrètes de la « violence » dans la colonisation des terres américaines, dans les procédures politiques et juridiques, ont défini et réglementé le statut de la propriété foncière, entraîné la désintégration des liens communautaires des communautés autochtones, et l'extraction du travail des individus. L'impérialisme a été instrumental dans l'élaboration du droit moderne (y compris du droit international), car c'est dans le cadre de la « rencontre » (conquête) coloniale que les doctrines de base du droit public et du droit privé ont été forgées. La souveraineté ou la propriété n'ont pas été créées en Europe puis simplement transférées, par le biais des empires européens, au monde non européen. Au contraire, la souveraineté et la propriété sont des notions qui ont été mises en place lors des rencontres impériales et structurées de manière à exclure, à déposséder et à priver une large partie du monde non européen.

L'objectif est d'examiner les modes de production du droit, les ambivalences des outils juridiques et leur relation avec les changements politiques et les transformations sociales dans les contextes des différentes transitions dans une perspective comparatiste (France, Brésil, autres pays notamment d'Amérique latine et d'Afrique, droit européen, droit international). De ce point de vue, la collaboration franco-brésilienne dans le cadre de *Mondes en transition* sera pertinente pour aborder, dans le cadre de l'axe 4, des questions transversales comme les flux et reflux de la démocratie et le tournant autoritaire, les formes de démocratie participative, l'évolution de la citoyenneté et des sentiments d'appartenance nationale, la construction historique des systèmes juridiques et les influences croisées entre eux, en lien avec l'axe 1, la fabrication du droit et des politiques publiques et le rôle des experts qu'ils soient juristes ou non juristes, de l'échelle internationale à l'échelle locale, les formes de contrôle des pouvoirs publics et notamment le contrôle juridictionnel, ou encore la justice transitionnelle.

Les projets pourront aussi porter sur certains domaines ou branches du droit, tels que le droit administratif ou constitutionnel, lieux privilégiés pour comprendre les relations entre le droit et la politique d'une part, et entre le droit et les politiques économiques d'autre part (responsabilité

sociale et environnementale des entreprises, digitalisation et intelligence artificielle, fonctionnement des marchés illégaux transnationaux et leurs conséquences sur la violence, la politique et la démocratie, les politiques sociales et particulièrement aux évolutions contemporaines du travail, travail subalterne, précarisation et plateformes, conséquences de la pandémie et sens du travail). Les recherches s'attacheront également à la protection des peuples, identités et savoirs autochtones et au traitement juridique des discriminations (genre, race, religion, handicap...), en lien avec les axes 2 et 3. Ils réfléchiront par exemple à l'impact des politiques identitaires et de discrimination positive, en passant par la confrontation entre les politiques universalistes et les politiques de promotion de droits spéciaux, ainsi que la recherche d'une compréhension renouvelée des conventions, des représentations et de la sociabilité associées à la race/ethnicité, à la sexualité, au genre, à la sécurité alimentaire ou à l'accès aux soins de santé.

En lien avec l'axe 5, le projet pourrait aussi conduire à repenser l'articulation entre les sphères économique, sociale et environnementale et travailler sur les mutations du droit (et des institutions) pour répondre aux besoins d'une transition écologique juste. Les catégories traditionnelles du droit doivent évoluer (et évoluent) dans le monde, ce qui doit conduire à travailler sous une approche comparative sur les évolutions de notions comme celle de propriété (fonctions sociale et écologique de la propriété, communs, les transformations de l'entreprise ...), souveraineté (face aux interdépendances croissantes), responsabilité (limites du schéma classique de la responsabilité juridique et les processus d'expansion auxquels elle est soumise : aux côtés d'une responsabilité punitive ou réparatrice, une responsabilité préventive, agissant par anticipation, les mouvements d'expansion de la responsabilité juridique et de juridicisation de la responsabilité sociétale), la personnalité juridique (des objets de tutelle qui deviennent des sujets de droit). Il est aussi pertinent de s'interroger sur la fonction du procès (procès stratégiques dans le domaine du climat ou fonction mémorielle des procès des crimes de masse...).

Ces différents projets sont susceptibles d'associer l'ensemble des disciplines des SHS. En effet, les thématiques abordées dans le cadre de l'axe 4 nécessitent de combiner des analyses du point de vue interne et externe au droit, seules à même de permettre de comprendre l'évolution des grands systèmes et instruments juridiques, leur mobilisation dans les politiques publiques et la régulation sociale, les limites et obstacles rencontrés, pour éventuellement fournir des pistes pour des transitions plus douces et mieux vécues.

Axe 5 — Transitions environnementales à l'ère de l'Anthropocène

Dès lors que la question environnementale a été constituée en problème public à la fin des années 1960, les SHS se sont mobilisées sur l'étude des agents et forces de la réforme, aujourd'hui appelée transition ou bifurcation. Le contexte de l'Anthropocène et l'urgence environnementale qui le caractérise renouvellent les questionnements. En raison de l'ampleur et de l'urgence des changements environnementaux globaux, l'ensemble des agendas sociétaux se recomposent, pas seulement ceux des responsables politiques ou économiques, mais aussi ceux des chercheurs et chercheuses en sciences humaines et sociales, qui font évoluer leurs objets, terrains, questions de recherche et méthodes. Ce contexte appelle des réflexions transversales qui s'intéressent à la fois aux zones rurales et urbaines et aux relations et échanges entre elles, aux différents acteurs et secteurs économiques. Il requiert la mobilisation de manière croisée les connaissances de diverses disciplines, notamment en économie, sociologie et science politique, géographie, droit, écologie, histoire, anthropologie, philosophie...

L'analyse des politiques environnementales a permis dans un premier temps de décrire la difficile institutionnalisation du secteur de l'action environnementale à l'échelle nationale. Avec la remise en cause des puissances publiques et la libéralisation des économies, les formes d'action publique

ont été réorientées vers de nouveaux modèles où les acteurs privés jouent un rôle central dans le financement, la mise en œuvre ou la régulation des programmes d'action : mise en place de marchés de droits à polluer, réforme des outils de comptabilité d'entreprises intégrant des indicateurs ESG (environnement, social, gouvernance), développement de marchés de la finance verte, etc. De fait, les instruments des politiques publiques sont aujourd'hui variés. D'une part, ils se concentrent sur le comportement des agents, et reposent sur le recours aux institutions et normes juridiques (normes contraignantes ou incitatives ; responsabilité ; propriété). D'autre part, ils exigent de nouveaux systèmes de prise de décision collective participative, qui valorisent des aspects tels que les connaissances traditionnelles des différents groupes sociaux ou l'ouverture au dialogue avec la science.

Les efforts visant à élaborer des réponses adéquates à ce défi sont également conditionnés par les actions d'acteurs et groupes sociaux et professionnels clés, tels que les juges, les classes moyennes émergentes, les secteurs d'activité et le secteur financier, qui stimulent ou freinent les progrès dans l'élaboration de réponses adéquates aux enjeux.

Au cœur de ces politiques qui visent à inciter ou réguler la transition se pose la question des outils de chiffrage : quels sont les « bons comptes » des futures politiques de la transition ? Comment pouvons-nous mesurer la transition, quels outils, quelles méthodes, quelles limites ? Derrière la question en apparence naïve, une ligne de débat est cruciale : comment concilier les objectifs de durabilité qui nécessitent des comptes sur le temps long avec les objectifs de la rentabilité financière qui imposent plutôt le court terme ?

Cette ligne de recherche peut être déclinée dans tous les secteurs de l'action publique et de la société : l'industrie et les services économiques, l'aménagement des villes et du territoire, les secteurs de l'action sociale ou de la protection environnementale.

Elle nécessite de prendre en compte la dimension historique des politiques et « transitions » environnementales. On ne peut par exemple comprendre les ambiguïtés de la gestion des forêts au Brésil sans faire un retour sur 500 ans de politiques et de gestion des espaces forestiers.

La comparaison France-Brésil est d'autant plus intéressante que ce ne sont pas les mêmes questions environnementales qui sont sur le devant de la scène dans les deux pays. Par exemple, la question (de la transition) énergétique et des émissions de CO₂, ou encore de l'imperméabilisation des sols, se structurent en France, alors qu'au Brésil ce sont la déforestation ou l'agriculture paysanne/*agrobusiness* qui sont au cœur des débats actuels. Au-delà des politiques sectorielles, ce sont aussi les structures du financement des politiques de transition qui sont également très distinctes et susceptibles d'être interrogées : marché européen du carbone d'un côté, aujourd'hui très questionné, volonté de refondation des circuits financiers internationaux de l'autre, ou places financières de Paris ou São Paulo qui cherchent à se hisser aux premiers rangs mondiaux en revendiquant différemment des labels de distinction, en matière écologique ou éthique.

Ainsi, *Mondes en transition* fournira, dans le cadre de l'axe 5, un espace pour penser à la fois les acteurs (jeux de pouvoir, coalitions, mobilisations, rôle du juge) et les instruments économiques et juridiques (comment se construit la politique par l'intermédiaire du droit) et les circuits de financement de la transition environnementale amorcée. Les recherches s'intéresseront aussi aux fondements des politiques environnementales : les sources de la propriété et la propriété à l'heure de la transition ; les libertés fondamentales ; la relation à l'environnement et au-delà au vivant. Incluant la philosophie et plus largement les humanités environnementales, le projet appelle aussi une réflexion sur les ontologies politiques, et la nécessité de dépasser une vision très occidentale fondée sur le dualisme nature/culture, et de renouveler les approches en intégrant les ontologies politiques autochtones, mais également afro-descendantes ou paysannes. Il permettra de s'interroger sur l'habitabilité de la planète : et de relancer la réflexion épistémologique fondamentale des sciences humaines à l'heure de la bascule anthropocène et du nouveau

jaillissement des sciences du vivant avec lesquelles les hybridations sont appelées de toutes parts. Le champ académique brésilien des SHS, plus encore que d'autres alimenté par son école anthropologique au puissant héritage structuraliste, constitue de ce point de vue une terre privilégiée à partir de laquelle conduire le chantier de l'éventuelle refondation.

Parmi les *hot spots* de biodiversité à l'échelle mondiale grâce à des biomes riches, variés et à la présence de nombreuses espèces endémiques (Amazonie, Cerrado...), clé pour l'équilibre du système climatique mondial, le Brésil est aussi aux avant-postes pour les conséquences des changements climatiques (sécheresse accrue, inondations...). La Guyane française se présente comme un terrain possible de comparaisons avec l'Amazonie brésilienne et au-delà dans une approche plus globalement pan-amazonienne.

En lien avec les axes 1, 2, 3 et 4, les projets de recherche développés dans le cadre de l'axe 5 pourront porter sur des questions de recherche transversales et générales : forces et agents des transitions (gouvernement, secteur privé notamment agrobusiness, systèmes financiers, justice...), forces régressives (lobbies par exemple) et forces motrices (exemple du mouvement de la Marche des Margaridas, du MST, des associations pour la reconnaissance légale des terres communes, nouvelles formes de mobilisation, procès climatiques, etc.), chiffres et outils de chiffrage de la transition environnementale, efficacité ou renouvellement des outils des politiques environnementales (normes contraignantes ou incitatives, outils économiques, financiarisation, planification...), réflexion sur les ontologies politiques et leur renouvellement. Ces questions seront traitées et nourries par des recherches interdisciplinaires empiriques sur des objets/domaines de recherche déterminés : villes, forêt, climat et transition énergétique, solutions fondées sur la nature, biodiversité, systèmes agroalimentaires, océans.